Ville de Genève
Conseil municipal

P-184 A

8 septembre 2008

Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Etat désastreux du quartier des Acacias et de la rue des Ronzades».

Rapport de Mme Florence Kraft-Babel.

La pétition P-184 a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal le 8 novembre 2006. Elle a été traitée lors des séances des 4 décembre 2006 et 5 février 2007, sous la présidence de M. François Sottas. Les notes de séances ont été recueillies par Mme Tamara Saggini, que nous remercions pour la qualité de son travail.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 4 décembre 2006

Lors de cette séance, les commissaires prennent acte de ce que les pétitionnaires ne pourront pas être auditionnés. En effet, le signataire principal, M. Maurice Corboz, âgé de 90 ans, auteur de plusieurs lettres de mécontentement à l'égard de nos autorités suite à un accident qu'il a subi sur le trottoir par un automobiliste distrait en rentrant chez lui, ne peut plus se déplacer. Sa femme et les cosignataires n'ont pas souhaité le remplacer.

La commission a discuté de la suite à donner en pareille circonstance. Dans un premier temps, la commission a mandaté son président pour reprendre contact avec les signataires et leur demander de nous envoyer une délégation.

Séance du 5 février 2007

Lors de la séance du 5 février 2007, le président nous a informés qu'il avait pris contact personnellement avec les signataires pour leur proposer un nouveau rendez-vous, mais que ceux-ci s'y sont refusés. A la lecture attentive des documents, il nous est apparu que la nature des plaintes concernerait l'utilisation du domaine public par les véhicules, à savoir en priorité les services du Canton. Après une discussion pour décider du classement de cet objet ou de son renvoi au Conseil administratif afin qu'il l'achemine au Grand Conseil, notre commission, eu égard aux attentions particulières que notre municipalité doit avoir envers les

personnes âgées, présentes ou non, et encouragée de manière vibrante par l'un de ses membres, a voté pour le renvoi de cette pétition au Conseil administratif en le priant de la faire suivre au Grand Conseil.

Mis aux voix, le renvoi de cette pétition au Conseil administratif est accepté par 7 oui (1 S, 1 R, 1 DC, 2 L, 2 UDC) contre 2 non (Ve) et 5 abstentions (2 S, 3 AGT).

Annexes: texte de la pétition
lettres du 20 juillet 2006
note pour l'assurance maladie Concordia

3.07.06

Genève, le 30 juin 2006

MM les Conseillers municipaux

Nous attirons votre attention sur l'état désastreux de notre quartier des Acacias, particulièrement autour de notre immeuble, rue des Ronzades. Cette situation déplorable a naturellement des répercussions néfastes sur les habitants Ce quartier pourrait être, avec son parc agréable, d'une qualité de vie merveilleuse, s'il n'y avait pas une abondance d'énergumènes: ivrognes, drogués, excités, - qui troublent le sommeil de chacun de nous, infectent de leurs déjections les abords de la maison et jusque dans ses couloirs. Durant toute l'année, il arrive que le bruit perdure jusqu'à des heures matinales très avancées.

Quant au parc lui-même qui nous fait face, où des tables ont été aménagées, les conditions sont idéales certes pour les habitants propres, mais aussi pour permettre à ces troublions nocturnes de s'adonner à leurs orgies en toute tranquillité et confort, sous les fenêtres de certains immeubles, dont le nôtre.

Nous savons que l'attitude prônée actuellement est la tolérance, mais il nous semble qu'il conviendrait également de ne pas oublier que "la liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres"..

Espérant que vous serez à même, une bonne fois, de faire arrêter un tel scandale dont la réputation de Genève, ville des "droits de l'homme", ne sort pas grandie, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

Un groupe d'habitants

Copie à : Commandant Etat Major Police
Chemin de la Gravière 5
1227 Genève 8

Ch Corby

p. adresse :
Mme Ch. Corby
3 rue des Ronzades
1227 Genève

Maurice Corboz
3, rue des Ronzades
1227 Genève

Madame Marie-Christine Cabussat
Chefffe du Secrétariat du Conseil municipal

Genève, le 20 juillet 2006

Avenant à notre pétition au Conseil Municipal
Votre lettre du 11 juillet

Madame,

Au nom de tous les pétitionnaires des immeubles des Acacias, je vous remercie d'avoir examiné notre requête et de la soumettre à l'examen de la prochaine séance plénière du Conseil municipal des 12 et 13 septembre.

Dans un autre registre, mais afférant également au désordre qui règne dans le quartier, je viens d'être victime il y à une quinzaine de jours d'un accident alors que je passais, essayant de me frayer un chemin sur le large trottoir de notre immeuble, 3 rue des Ronzades pour accéder à notre escalier.

Ce trottoir, comme presque en permanence, était encombré d'automobiles (entre 17 h.30-17 h.45, une quinzaine et plus), soit qui y stationnaient, soit y accédaient ou sortaient, ou encore étaient là, capot ouvert, en phase de réparation , souvent même des autos sans plaques d'immatriculation. La Régie Brolliet, en son temps, avait installé sous les arcades de l'immeuble construit par des architectes, élèves de Le Corbusier (prétendument classé), force garages dont les autos devaient nécessairement avoir accès à la route et donc libre passage sur le trottoir. On a fini par confondre passage et stationnement, et tandis que le dimanche on verbalise à qui mieux mieux, la semaine, motus.

J'avais rendu attentives deux gendarmes à cette situation alors qu'elles inscrivaient des contraventions sur l'autre côté du trottoir où a été aménagé un stationnement à disques. Comme je leur faisais remarquer la situation: "Monsieur, c'est normal. Les garagistes ont le droit de passage et il est bien compréhensible qu'une certaine tolérance soit accordée pendant que des clients sortent et entrent, et que les autres attendent un libre passage." Sans commentaire, vu la situation décrite !

On se demande également avec inquiétude pourquoi ou pour qui on a aménagé de si beaux et si larges trottoirs ? Maculés aujourd'hui à outrance...

../.

Il serait peut-être également utile de jeter une fois un regard sur les raisons qui mènent à une telle permissivité. Je n'ai pas voulu alerter la presse estimant que la police a déjà assez de cas litigieux dans ce genre, mais j'ai peur qu'une telle condescendance à l'égard des garagistes ne soit pas complètement innocente et ressortisse encore à un de ces scandales de corruption dont on a défrayé la chronique ces derniers temps. J'estime personnellement que l'image de la police auprès du public ne gagne rien à être encore plus altérée et dégradée, mais j'aimerais que ceux qui ont pouvoir d'y remédier le fassent.

J'ai pris la liberté d'ajouter encore ce cas particulier - mais je sais qu'il n'est pas unique - à la *pétition Ronzades* de juin. En espérant que vous pourrez en faire un bon usage pour le bien de tous, je vous prie d'agréer, Madame, avec mes remerciements anticipés, mes salutations distinguées.

P.S. Depuis l'accident il y a un peu moins d'encombrement sur le trottoir mais pour combien de temps ?

Maurice Corboz
3, rue des Ronzades
1227 Genève
tél. 022) 342 89 21

Note pour l'assurance maladie Concordia

Je me permets d'ajouter quelques remarques à la feuille de maladie que vous m'avez envoyée.

Les circonstances dans lesquelles s'est déroulé l'accident méritent, il me semble, quelque attention des assurances, car il est inévitable que sur un trottoir très large qui sert plus au roulement, au passage, au parking et aux réparations des autos qu'aux piétons, des accidents plus ou moins graves arrivent.

J'essayais d'aborder l'entrée de mon immeuble d'habitation, au 3 rue des Ronzades Acacias par le large trottoir qui le borde, accès naturel, en me frayant péniblement un passage entre les nombreux véhicules qui l'encombraient, évitant de passer par la route très fréquentée pour contourner ceux sis au bord du trottoir, comme le faisaient certaines personnes, et surtout en faisant attention à ne pas être heurté par une voiture y roulant.. Alors que j'étais à quelques mètres près de mon escalier en avancée sur le trottoir et passais derrière la dernière ou avant-dernière voiture l'encombrant, l'une démarra en marche arrière et me heurta violemment. Je chutai lourdement avec les conséquences que vous voyez: blessures, fortes contusions, peau de la main arrachée sur toute la largeur, fatigue générale persistante, longue impossibilité puis gêne dans un travail sur ordinateur que j'ai entrepris il y a quinze ans et dont l'interruption à mon âge prend une importance énorme. Ce qui m'oblige également à formuler toute réserve sur les suites que pourrait avoir ce choc sur ma santé ultérieure.

Le chauffeur responsable aurait obéi à un signe de libre passage (je ne le charge pas spécialement, personne n'est à l'abri d'une erreur; et les garagistes eux-mêmes ? sans doute pensent-ils qu'ils auraient tort de se priver de ces commodités qu'on leur laisse à disposition!). Signe cependant qui montre bien que la préoccupation des automobilistes est d'abord de se dégager du trottoir pour accéder sur la route libre, oubliant les piétons.

Dans l'espoir que vous pourrez éventuellement appuyer la démarche que j'ai déjà adressée au Conseil municipal et aider à faire cesser un tel scandale dû à une indulgence assez intrigante de la part de la police, je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.